



Samedi 29 mai 2021

Communiqué de presse

Signature de deux conventions entre la Préfecture du Puy-de-Dôme et le Département du Puy-de-Dôme.

Ce jour, Philippe CHOPIN, Préfet du Puy-de-Dôme et Jean-Yves GOUTTEBEL, Président du Conseil départemental ont signé la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens (CAOM) 2021, puis la convention concrétisant l'expérimentation du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) dans le département.

Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens (CAOM)

Par la signature de cette convention le Conseil départemental s'engage pour l'insertion des personnes défavorisées au travers de 3 volets :

⑩ 1er volet : Contrats Uniques d'Insertion – Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)

○ Le Conseil départemental s'engage à cofinancer des contrats PEC (Parcours emploi compétences) de 26h hebdomadaires minimum, à destination des bénéficiaires du RSA socle.

○ Un budget total de 210 000€ sera ainsi dégagé par le Département : une première enveloppe de 105 000 € consacrée à la mise en œuvre des contrats PEC jeunes et une seconde d'un montant de 105 000€ pour les contrats PEC « hors jeunes ».

⑩ 2^e volet : Insertion par l'activité économique (IAE)

○ Financement par le Conseil départemental d'une partie du fonctionnement des Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion et de retour à l'Emploi. Ainsi, le Conseil départemental financera à hauteur de 3 306 € chaque personne embauchée à temps plein en contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI)

○ Le Conseil départemental s'engage à accompagner le financement des CDDI en entreprises d'insertion par le versement d'une prime de 1 000 € à compter du septième mois de CDDI (pour les bénéficiaires du RSA socle dans la limite de 10 000 €)

⑩ 3^e volet : l'accompagnement à l'emploi de bénéficiaires dans les Entreprises d'Insertion (EI)

○ Le Conseil départemental soutiendra les deux entreprises à but d'emploi (E.B.E), créées à Thiers dans le cadre de l'expérimentation Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée, en versant une participation de 180 000 € à l'Association d'Expérimentation Contre le Chômage de Longue Durée.

Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE*)

Fin 2020, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme a présenté sa candidature à l'appel à manifestation d'intérêt du Ministère du Travail et de la Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté. L'objectif de l'expérimentation du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) est d'offrir de nouvelles offres de services pouvant concourir à l'amélioration de la prise en charge des personnes en difficultés d'insertion.

Le 19 avril 2021, le Président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme est informé de la sélection de sa candidature par le comité national.

Le projet porté par le Département couvre ainsi le secteur de la Direction Territoriale des Solidarités de Thiers regroupant les Communautés de communes d'Ambert Livradois Forez, Billom Communauté, Entre Dore et Allier et Thiers Dore et Montagne.

Depuis 20 ans, des actions en partenariat avec les acteurs de l'insertion, associatifs comme institutionnels, pour permettre l'inclusion des personnes en difficultés dans les différents aspects de leur vie sont portés par la collectivité. Devenir un territoire d'expérimentation du SPIE s'inscrit dans cette même ambition : faire de la reprise durable de l'activité professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi, l'objectif principal de tout parcours d'insertion.

Cette expérimentation est accompagnée d'un soutien financier de l'État, à hauteur de 367 200 euros.

Le Préfet du Puy-de-Dôme et le Président du Conseil départemental se félicitent de la signature de ces deux conventions qui permettent d'apporter une réponse concrète pour l'insertion dans l'emploi des personnes en difficultés mais aussi dans la lutte contre la pauvreté dans le département.

***Objectifs du SPIE :**

En développant une coordination approfondie et élargie des partenaires intervenant en matière d'insertion, le SPIE vise à :

- Simplifier les démarches au maximum
- Mieux coordonner l'ensemble des acteurs
- Proposer des parcours à visée d'emploi tout en levant les difficultés rencontrées
- Garantir un parcours suivi et sans rupture

Périmètre d'expérimentation : direction territoriale des solidarités de Thiers, bassins de vie d'Ambert, Billom, Thiers et Lezoux avec en perspective l'extension à tout le département.

Avec qui ? Un consortium de plus de 40 partenaires a été constitué dont le Département, les services de l'Etat, les collectivités territoriales (EPCI, communes) ; les acteurs institutionnels (CAF), ainsi que du secteur associatif de l'insertion, de l'aide aux publics en situation de précarité ; les acteurs du monde du travail : entreprises, agences d'intérim, missions locales.

Soutien financier de l'État : 367 200 € au titre des dépenses d'ingénierie et de conduite du changement réalisées pour le déploiement du SPIE en 2021 et 2022 et au titre de la modernisation des systèmes d'information contribuant aux objectifs du SPIE.